
**Management environnemental —
Empreinte eau — Principes, exigences
et lignes directrices**

*Environmental management — Water footprint — Principles,
requirements and guidelines*

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO 14046:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ccc9106-9cb2-403c-8406-669824187a9e/iso-14046-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ccc9106-9cb2-403c-8406-669824187a9e/iso-14046-2014>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 14046:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ccc9106-9cb2-403c-8406-669824187a9e/iso-14046-2014>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes relatifs aux types et aux classifications de l'eau.....	1
3.2 Termes relatifs à l'eau.....	3
3.3 Termes relatifs à l'analyse du cycle de vie et à l'évaluation de l'empreinte eau.....	3
3.4 Termes relatifs à l'interprétation et à la présentation des résultats de l'empreinte eau.....	6
3.5 Termes relatifs aux produits, aux systèmes de produits, aux processus et aux organisations.....	6
3.6 Termes relatifs aux données et à la qualité des données.....	8
4 Principes	9
4.1 Généralités.....	9
4.2 Perspective de cycle de vie.....	9
4.3 Intérêt environnemental.....	9
4.4 Approche relative et unité fonctionnelle.....	9
4.5 Approche itérative.....	9
4.6 Transparence.....	9
4.7 Pertinence.....	9
4.8 Complétude.....	10
4.9 Cohérence.....	10
4.10 Précision.....	10
4.11 Priorité de l'approche scientifique.....	10
4.12 Pertinence géographique.....	10
4.13 Exhaustivité.....	10
5 Cadre méthodologique	10
5.1 Exigences générales.....	10
5.2 Définition des objectifs et du champ de l'étude.....	12
5.3 Inventaire de l'empreinte eau.....	16
5.4 Évaluation de l'impact de l'empreinte eau.....	22
5.5 Interprétation des résultats.....	26
5.6 Limitations de l'empreinte eau.....	27
6 Compte rendu de l'empreinte eau	27
6.1 Généralités.....	27
6.2 Exigences supplémentaires et lignes directrices pour les rapports pour tierce partie.....	28
6.3 Affirmations comparatives et études comparatives.....	31
7 Revue critique	31
7.1 Généralités.....	31
7.2 Besoin d'une revue critique.....	32
7.3 Revue critique par un expert interne ou externe.....	32
7.4 Revue critique par le comité des parties intéressées.....	32
Annexe A (normative) Exigences et lignes directrices additionnelles pour les organisations	33
Bibliographie	36

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication sur la signification des termes et expressions spécifiques ISO liés à l'évaluation de la conformité, ainsi que des informations sur l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (OTC) voir l'adresse suivante: [Foreword - Supplementary information](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 207, *Management environnemental produits*, Sous-comité SC 5, *Analyse du cycle de vie*.

Introduction

L'eau est une ressource naturelle essentielle.

La question de l'eau et de sa gestion est devenue de plus en plus centrale dans le débat mondial sur le développement durable. Cet intérêt a été suscité par la demande croissante en eau, la rareté de l'eau de plus en plus criante dans de nombreuses régions et/ou la dégradation de la qualité de l'eau. Cela entraîne la nécessité d'une meilleure compréhension des impacts relatifs à l'eau en vue d'améliorer la gestion de l'eau au niveau local, régional, national et mondial.

Il est souhaitable, par conséquent, de disposer de techniques d'évaluation appropriées pouvant être utilisées de manière cohérente à l'échelle internationale.

L'une de ces techniques en cours de développement est l'évaluation de l'empreinte eau.

Il existe une demande croissante d'évaluations et de comptes rendus des empreintes eau. Différentes méthodologies permettent de le faire, et actuellement ces méthodologies mettent l'accent sur différents aspects relatifs à l'eau. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer une cohérence dans les évaluations et les comptes rendus des empreintes eau.

La présente Norme internationale a pour objectif de fournir aux organisations, aux gouvernements et autres parties intéressées du monde entier une vision transparente, cohérente, reproductible et crédible pour les évaluations et les comptes rendus de l'empreinte eau des produits, des processus ou des organisations.

Une évaluation de l'empreinte eau menée conformément à la présente Norme internationale:

- est basée sur une analyse du cycle de vie (conformément à l'ISO 14044);
- est modulaire (c'est-à-dire que les empreintes eau de différentes étapes du cycle de vie peuvent être additionnées pour représenter l'empreinte eau);
- identifie les impacts environnementaux potentiels relatifs à l'eau;
- inclut des dimensions géographiques et temporelles pertinentes;
- identifie la quantité d'eau utilisée et les changements dans la qualité de l'eau;
- exploite les connaissances hydrologiques.

Une évaluation de l'empreinte eau peut participer à:

- a) l'évaluation de l'ampleur des impacts environnementaux potentiels relatifs à l'eau;
- b) l'identification des possibilités de réduire les impacts environnementaux potentiels relatifs à l'eau associés aux produits à différentes étapes de leur cycle de vie ainsi qu'aux processus et aux organisations;
- c) la gestion des risques stratégiques relatifs à l'eau;
- d) la mise en œuvre d'une gestion de l'eau efficace et optimisée au niveau des produits, des processus et des organisations;
- e) l'information des décideurs de l'industrie et des organisations gouvernementales et non gouvernementales concernant leurs impacts environnementaux potentiels relatifs à l'eau (par exemple, pour les besoins de planification stratégique, d'établissement des priorités, de conception ou de reconception de produit ou de procédé, de décisions concernant l'investissement de ressources);
- f) la fourniture d'informations cohérentes et fiables, basées sur des preuves scientifiques, pour la présentation des résultats de l'empreinte eau.

ISO 14046:2014(F)

Une évaluation de l’empreinte eau seule ne suffit pas pour décrire les impacts environnementaux potentiels globaux des produits, des processus ou des organisations.

Une évaluation de l’empreinte eau menée conformément à la présente Norme internationale peut être conduite et présentée comme une évaluation autonome, où seuls les impacts relatifs à l’eau sont évalués, ou comme faisant partie d’une analyse du cycle de vie, dans laquelle un ensemble complet d’impacts environnementaux est pris en compte et pas seulement les impacts relatifs à l’eau.

Dans la présente Norme internationale, le terme « empreinte eau » est utilisé uniquement lorsqu’il est le résultat d’une évaluation de l’impact.

Le champ spécifique de l’évaluation de l’empreinte eau est défini par les utilisateurs de la présente Norme internationale conformément à ses exigences.

NOTE 1 Dans la présente Norme internationale, le terme « produit » inclut les services.

NOTE 2 Dans la présente Norme internationale, le terme « impacts environnementaux » inclut les catégories figurant généralement dans les modèles d’impacts utilisés dans l’analyse du cycle de vie, comme les impacts sur les écosystèmes, sur la santé humaine et sur les ressources.

NOTE 3 Le compte rendu est différent de la communication. Les exigences et les lignes directrices relatives au compte rendu sont incluses dans la présente Norme internationale, tandis que les exigences et les lignes directrices relatives à la communication, telle que les étiquettes ou les déclarations environnementales, n’entrent pas dans le domaine d’application de la présente Norme internationale.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 14046:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ccc9106-9cb2-403c-8406-669824187a9e/iso-14046-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ccc9106-9cb2-403c-8406-669824187a9e/iso-14046-2014>

Management environnemental — Empreinte eau — Principes, exigences et lignes directrices

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les principes, les exigences et les lignes directrices relatifs à l'évaluation de l'empreinte eau des produits, des processus et des organisations basée sur l'analyse du cycle de vie (ACV).

La présente Norme internationale fournit les principes, les exigences et les lignes directrices pour la conduite et le compte rendu d'une évaluation de l'empreinte eau en tant qu'évaluation autonome, ou en tant que partie d'une évaluation environnementale plus complète.

Seules les émissions dans l'air et le sol ayant un impact sur la qualité de l'eau sont incluses dans l'évaluation, et non l'ensemble des émissions dans l'air et le sol.

Le résultat d'une évaluation de l'empreinte eau est une valeur unique ou un profil de résultats d'indicateurs d'impact.

Bien que le compte rendu entre dans le domaine d'application de la présente Norme internationale, la communication des résultats de l'empreinte eau, par exemple sous la forme d'étiquettes ou de déclarations, n'entre pas dans le domaine d'application de la présente Norme internationale.

NOTE Des exigences et des lignes directrices spécifiques pour les organisations sont données dans l'[Annexe A](#).

2 Références normatives

[ISO 14046:2014](#)

[standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ccc9106-9cb2-403c-8406-669824187a9e/iso-14046-2014](#)

Les documents suivants, en totalité ou en partie, sont référencés de manière normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 14044:2006, *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Exigences et lignes directrices*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1 Termes relatifs aux types et aux classifications de l'eau

3.1.1

eau douce

eau contenant une faible concentration de solides dissous

Note 1 à l'article: L'eau douce contient normalement moins de 1 000 mg/l de solides dissous et elle est généralement considérée comme appropriée pour être prélevée et soumise à un traitement conventionnel afin de produire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Note 2 à l'article: La concentration totale de solides dissous peut varier considérablement dans l'espace et/ou le temps.

3.1.2

eau saumâtre

eau contenant des solides dissous avec une concentration inférieure à celle de l'eau de mer (3.1.4), mais en quantités dépassant les spécifications normalement acceptables pour un usage communal, domestique ou d'irrigation

Note 1 à l'article: La concentration totale de solides dissous dans l'eau saumâtre peut varier de 1 000 mg/l à 30 000 mg/l.

Note 2 à l'article: La concentration totale de solides dissous dans de nombreuses eaux saumâtres peut varier considérablement dans l'espace et/ou le temps.

3.1.3

eau de surface

eau superficielle de ruissellement ou de stockage telle que les rivières et les lacs, à l'exclusion de l'eau de mer (3.1.4)

3.1.4

eau de mer

eau d'une mer ou d'un océan

Note 1 à l'article: L'eau de mer a une concentration de solides dissous supérieure ou égale à 30 000 mg/l.

3.1.5

eaux souterraines

eau qui est contenue dans une formation souterraine et qui peut en provenir

[SOURCE: ISO 11074:2005, 3.2.2, modifiée — La Note a été supprimée.]

3.1.6

eau fossile

eau souterraine (3.1.5) dont la durée de régénération naturelle dépasse l'échelle de temps de la vie humaine

Note 1 à l'article: Le terme « eau non renouvelable » est parfois utilisé pour ce concept.

3.1.7

réservoir d'eau

présence d'une masse d'eau ayant des caractéristiques hydrologiques, hydrogéomorphologiques, physiques, chimiques et biologiques définies dans une zone géographique donnée

EXEMPLE Lacs, rivières, eaux souterraines, mers, icebergs, glaciers et autres réservoirs.

Note 1 à l'article: En cas de disponibilité, il convient que la résolution géographique d'un réservoir d'eau soit déterminée dans la phase de définition des objectifs et du champ de l'étude: cela peut regrouper plusieurs petits réservoirs d'eau différents.

3.1.8

bassin versant

zone depuis laquelle le ruissellement superficiel direct dû aux précipitations s'écoule par gravité dans un cours d'eau ou un autre réservoir d'eau (3.1.7)

Note 1 à l'article: Les termes « bassin hydrologique », « bassin récepteur » et « bassin fluvial » sont parfois utilisés pour le concept de « bassin versant ».

Note 2 à l'article: Les aires du bassin versant des eaux souterraines et du bassin versant de surface ne correspondent pas nécessairement.

Note 3 à l'article: Il convient que la résolution géographique d'un bassin versant soit déterminée dans la phase de définition des objectifs et du champ de l'étude: cela peut regrouper plusieurs sous-bassins versants différents.

3.1.9**flux d'eau élémentaire**

eau entrant dans le système étudié qui a été puisée dans l'environnement, ou eau sortant du système étudié qui est rejetée dans l'environnement

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.12, modifiée]

3.2 Termes relatifs à l'eau**3.2.1****utilisation d'eau**

utilisation d'eau par l'activité humaine

Note 1 à l'article: L'utilisation inclut, sans toutefois s'y limiter, tout *prélèvement d'eau* (3.2.2), rejet d'eau ou autre activité humaine à l'intérieur du *bassin versant* (3.1.8) ayant un impact sur le débit et/ou la qualité de l'eau, y compris les utilisations sans prélèvement telles que la pêche, les loisirs, le transport.

Note 2 à l'article: Le terme « consommation d'eau » est souvent utilisé pour décrire l'eau extraite d'un bassin versant et n'y retournant pas. La consommation d'eau peut être due à l'évaporation, la transpiration, l'intégration dans un produit, ou au rejet dans un autre bassin versant ou dans la mer. Un changement dans l'évaporation causé par un changement d'affectation des terres est considéré comme une consommation d'eau (création d'un réservoir par exemple). Il convient que la couverture temporelle et géographique de l'évaluation de l'empreinte eau (3.3.2) soit définie dans les objectifs et le champ de l'étude.

3.2.2**prélèvement d'eau**

extraction anthropique d'eau d'un *réservoir d'eau* (3.1.7) ou d'un *bassin versant* (3.1.8), de manière permanente ou temporaire

Note 1 à l'article: Le terme « captage d'eau » est parfois utilisé pour ce concept.

3.2.3**dégradation de l'eau**

évolution négative de la *qualité de l'eau* (3.2.4)

3.2.4**qualité de l'eau**

caractéristiques physiques (thermiques par exemple), chimiques et biologiques de l'eau eu égard à son adéquation pour une utilisation envisagée par l'homme ou par des écosystèmes

3.3 Termes relatifs à l'analyse du cycle de vie et à l'évaluation de l'empreinte eau**3.3.1****empreinte eau**

indicateur(s) quantifiant les impacts environnementaux potentiels relatifs à l'eau

Note 1 à l'article: Si les impacts environnementaux potentiels relatifs à l'eau n'ont pas été évalués de manière exhaustive, le terme « empreinte eau » ne peut être appliqué qu'avec un qualificatif. Un qualificatif consiste en un ou plusieurs mots supplémentaires utilisés conjointement au terme « empreinte eau » afin de décrire la ou les catégories d'impact étudiées dans le cadre de l'évaluation de l'empreinte eau, par exemple, « empreinte de la rareté de l'eau », « empreinte de l'eutrophisation de l'eau », « empreinte eau incomplète ».

3.3.2**évaluation de l'empreinte eau**

compilation et évaluation des intrants, des extrants et des impacts environnementaux potentiels relatifs à l'eau utilisée ou affectée par un produit, un processus ou une organisation

Note 1 à l'article: Dans la présente Norme internationale, le terme « étude » est souvent employé comme synonyme d'« évaluation de l'empreinte eau ».

3.3.3

évaluation complète de l'empreinte eau

évaluation de l'empreinte eau (3.3.2) répondant au principe d'exhaustivité

Note 1 à l'article: Le principe d'exhaustivité implique de prendre en considération l'ensemble des attributs ou aspects environnementalement pertinents de l'environnement naturel, de la santé humaine et des ressources relatifs à l'eau, y compris la *disponibilité en eau* (3.3.16) et la *dégradation de l'eau* (3.2.4).

3.3.4

cycle de vie

phases consécutives et liées d'un système de produits, de l'acquisition des matières premières ou de la génération des ressources naturelles à l'élimination finale

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.1]

3.3.5

analyse du cycle de vie

ACV

compilation et évaluation des intrants, des extrants et des impacts environnementaux potentiels d'un système de produits au cours de son *cycle de vie* (3.3.4)

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.2]

3.3.6

inventaire du cycle de vie

ICV

phase de l'*analyse du cycle de vie* (3.3.5) impliquant la compilation et la quantification des intrants et des extrants, pour un système de produits donné au cours de son *cycle de vie* (3.3.4)

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.3]

3.3.7

inventaire de l'empreinte eau

phase de l'*évaluation de l'empreinte eau* (3.3.2) impliquant la compilation et la quantification des intrants et des extrants relatifs à l'eau pour les produits, les processus ou les organisations tels qu'établis dans la phase de définition des objectifs et du champ de l'étude

Note 1 à l'article: Cela inclut, le cas échéant, les émissions dans l'air, l'eau et le sol ayant un impact sur la *qualité de l'eau* (3.2.4).

3.3.8

frontière du système

ensemble de critères qui spécifient quels processus élémentaires font partie du système de produits ou des activités d'une organisation

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.32, modifiée]

3.3.9

critères de coupure

spécification de la quantité de flux de matière ou d'énergie ou du niveau de signification environnementale associés aux processus élémentaires ou au système de produits devant être exclus d'une étude

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.18]

3.3.10

évaluation de l'impact de l'empreinte eau

phase d'une *évaluation de l'empreinte eau* (3.3.2), après l'*inventaire de l'empreinte eau* (3.3.7), destinée à comprendre et évaluer l'ampleur et l'importance des impacts environnementaux potentiels relatifs à l'eau d'un produit, d'un processus ou d'une organisation

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.4, modifiée]

3.3.11**catégorie d'impact**

classe représentant les points environnementaux étudiés à laquelle les résultats de l'*inventaire du cycle de vie* (3.3.6) peuvent être affectés

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.39]

3.3.12**indicateur de catégorie d'impact**

représentation quantifiable d'une *catégorie d'impact* (3.3.11)

Note 1 à l'article: L'expression condensée « indicateur de catégorie » peut être utilisée pour une meilleure lisibilité.

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.40, modifiée — La Note a été modifiée.]

3.3.13**profil de l'empreinte eau**

compilation des résultats des *indicateurs de catégorie d'impact* (3.3.12) concernant les impacts environnementaux potentiels relatifs à l'eau

Note 1 à l'article: Si le profil de l'empreinte eau est complet, il peut être désigné « profil de l'empreinte eau » sans aucun qualificatif, les résultats de ce profil d'empreinte eau pouvant être désignés *empreinte eau* (3.3.1); si le profil de l'empreinte eau est incomplet, il est nécessaire de l'associer à un qualificatif décrivant objectivement ce qui a été évalué.

3.3.14**facteur de caractérisation**

facteur établi à partir d'un modèle de caractérisation qui est utilisé pour convertir les résultats de l'*inventaire du cycle de vie* (3.3.6) en unité commune d'*indicateur de catégorie* (3.3.12)

Note 1 à l'article: L'unité commune permet le regroupement des résultats dans un même indicateur de catégorie.

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.37] <http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ccc9106-9cb2-403c-8406-669824187a9e/iso-14046-2014>

3.3.15**mécanisme environnemental**

ensemble de processus chimiques, biologiques et physiques pour une *catégorie d'impact* (3.3.11) donnée, reliant les résultats de l'*inventaire du cycle de vie* (3.3.6) aux *indicateurs de catégorie d'impact* (3.3.12) et aux impacts finaux par catégorie

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.38]

3.3.16**disponibilité en eau**

degré selon lequel les hommes et les écosystèmes disposent de ressources en eau suffisantes pour leurs besoins

Note 1 à l'article: La disponibilité en eau dépend du lieu et du moment. Il convient que la couverture et la résolution temporelles et géographiques pour l'évaluation de la disponibilité en eau soient déterminées lors de la phase de définition des objectifs et du champ de l'étude.

Note 2 à l'article: La *qualité de l'eau* (3.2.4) peut également avoir une influence sur la disponibilité, par exemple si la qualité n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Note 3 à l'article: La gestion de l'eau et des sols (par exemple, la sylviculture, l'agriculture, la conservation des zones humides, l'hydroélectricité) peut modifier la disponibilité en eau (par exemple, par la régulation du débit des rivières et la réalimentation des eaux souterraines).

Note 4 à l'article: Si la disponibilité en eau prend en compte uniquement la quantité d'eau, elle est appelée *rareté de l'eau* (3.3.17).

3.3.17

rareté de l'eau

mesure de la différence entre la demande en eau et le réapprovisionnement en eau dans une zone donnée, par exemple un *bassin versant* (3.1.8), sans tenir compte de la *qualité de l'eau* (3.2.4)

3.4 Termes relatifs à l'interprétation et à la présentation des résultats de l'empreinte eau

3.4.1

affirmation comparative

déclaration relative à la supériorité ou à l'équivalence en matière d'environnement d'un produit par rapport à un produit concurrent qui remplit la même fonction

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.6]

3.4.2

partie intéressée

personne ou organisation qui peut avoir une incidence, être affectée ou avoir un point de vue susceptible de les affecter par les résultats d'une évaluation de l'empreinte eau

3.5 Termes relatifs aux produits, aux systèmes de produits, aux processus et aux organisations

3.5.1

produit

bien ou service

iTeh STANDARD PREVIEW

Note 1 à l'article: Il existe cinq catégories de produits:

- les services (par exemple le transport, l'organisation d'événements);
- les «software» (par exemple le programme informatique, dictionnaire);
- les produits matériels (par exemple une pièce mécanique de moteur);
- les matières issues de processus (par exemple acier);
- les produits agricoles et forestiers (par exemple aliments, bois d'œuvre, papier).

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.9, modifiée]

3.5.2

coproduit

l'un quelconque de deux *produits* (3.5.1) ou plus issus d'un *processus élémentaire* (3.5.6) ou d'un *système de produits* (3.5.4)

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.10]

3.5.3

déchet

substances ou objets que le détenteur a l'intention d'éliminer ou qu'il est tenu d'éliminer

Note 1 à l'article: La définition est extraite de la *Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination* (22 mars 1989) mais ne se limite pas, dans la présente Norme internationale, aux déchets dangereux.

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.35]

3.5.4**système de produits**

ensemble de *processus élémentaires* (3.5.6) comportant des flux de produits et des flux élémentaires, remplissant une ou plusieurs fonctions définies, qui sert de modèle au *cycle de vie* (3.3.4) d'un *produit* (3.5.1)

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.28]

3.5.5**processus**

ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des entrants en sortants

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.11]

3.5.6**processus élémentaire**

plus petite partie prise en compte dans l'*inventaire du cycle de vie* (3.3.6) pour laquelle les données d'entrant et de sortant sont quantifiées

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.34]

3.5.7**unité fonctionnelle**

performance quantifiée d'un *système de produits* (3.5.4), d'un *processus* (3.5.5) ou d'une *organisation* (3.5.11) destinée à être utilisée comme unité de référence

Note 1 à l'article: Dans le cas d'une *évaluation de l'empreinte eau* (3.3.2) pour des organisations, le terme « unité de référence » peut remplacer le terme « unité fonctionnelle ».

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.20, modifiée] (standards.iteh.ai)

3.5.8**flux de référence**

mesure des sortants des *processus* (3.5.5), dans un *système de produits* (3.5.4) donné, nécessaire pour remplir la fonction telle qu'elle est exprimée par l'*unité fonctionnelle* (3.5.7)

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.29]

3.5.9**catégorie de produit**

groupe de produits ayant une fonction équivalente

[SOURCE: ISO 14025:2006, 3.12]

3.5.10**règles de définition des catégories de produit**

ensemble de règles, d'exigences et de lignes directrices spécifiques prévues pour le développement de déclarations environnementales de Type III pour une ou plusieurs *catégories de produits* (3.5.9)

[SOURCE: ISO 14025:2006, 3.5]

Note 1 à l'article: Les règles de définition des catégories de produit sont conformes à l'ISO 14044.

3.5.11**organisation**

personne ou groupe de personnes ayant ses propres fonctions avec les responsabilités, pouvoirs et relations pour atteindre ses objectifs